

Délibération n°

**D\_2023\_04\_26\_40**

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 13
- Absents : 6
- Pouvoirs : 5
- Suffrages exprimés :
  - \* pour : 18
  - \* contre : 0
  - \* abstention : 0

Date de la convocation :

19 avril 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
MAIRIE DE SALES**

**Séance du 26 avril 2023**

L'an **deux mil vingt-trois** et le **26 avril à 20 heures**, le Conseil Municipal de SALES s'est réuni en session publique ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. Yohann TRANCHANT, Maire.

**Titulaires présents** : M. Yohann TRANCHANT, Maire, Mmes et MM., Roger CHARVIER, Catherine RABASSO, Jean-Luc FALGUERE, Christine MEDIAVILLA, Alexandre GEORGES, adjoints, Mmes et MM. Genevieve BOUCHET, Hugues ALLARD, Estelle MARCHAIS, Samuel COTTEREAU, Mélanie CONSCIENCE, Guillaume MAGNIN, Remy BERTHOD-ONFROY, Conseillers Municipaux

**Absents ayant donné procuration** : Mme Marlène JACQUET à M. Alexandre GEORGES, Mme Valérie ROLLIER à Mme Catherine RABASSO, Mme Viviane RABATEL à M. Yohann TRANCHANT, M. Sylvain BISTON à M. Roger CHARVIER et M. Serge RAVOIRE à M. Jean-Luc FALGUERE

**Absente excusée** : Mme Fabienne BROISSAND

**Secrétaire de séance** : Mme Estelle MARCHAIS

**OBJET – CONVENTION ADHESION AU SERVICE CONSEIL ENERGIE - SYANE**

*Rapporteur : M. Alexandre GEORGES, adjoint à l'éco-citoyenneté et numérique*

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION D\_2022\_11\_16\_67**

Au mois de novembre 2022, le conseil municipal a délibéré favorablement à l'adhésion au service de Conseil Energie du Syane sur un modèle de convention qui ne spécifiait pas les nouveaux montants de cotisation 2023 mais qui prévoyait toutefois la possibilité d'une évolution du montant annuel. Comme le Syane a de son côté délibéré favorablement sur la demande d'adhésion lors de son bureau du 23 février 2023, il convient de prendre une délibération concordante avec les nouvelles conditions financières.

Les nouvelles conditions financières sont les suivantes :

- Une part fixe annuelle de 200 €
- Une part variable dépendant du nombre d'habitants, fixée à 1€/an/habitant DGF

Pour l'année 2023, grâce au programme d'aide financière ACTEE SEQUOIA, la participation financière sur la part variable de la cotisation passe à 0.50 €/an/habitant DGF.

Après lecture de la convention, annexée à la présente délibération,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** les modalités de la nouvelle convention d'adhésion au Conseil Energie du Syane,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Ainsi fait à Sales, les jours, mois et an susdits.

Extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Sales, le 28/04/2023

Le Maire,

M. Yohann TRANCHANT



La Secrétaire de séance

Mme Estelle MARCHAIS

*Délibération certifiée exécutoire*

*Compte tenu de sa télétransmission le : 2 mai 2023*

*Et de la publication le : 2 mai 2023*